

Absents excusés : C Antoine (pouvoir à P Chollier), P Psaila (pouvoir à M Lajoie), M Le Texier, S Morisco.

Début de séance à 20h08. Secrétaire de séance : Renaud Fontaine-Tranchant

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017.

1- Finances

1.1 Agenda d'accessibilité : demande de subvention à la Région pour mise en conformité de la mairie : Dans le cadre du programme d'accessibilité, une subvention peut être demandée à la Région. Seules les subventions de l'état et de la FIPHFP sont acquises, soit respectivement 11 325€ et 23 453€. La subvention du département ne pourrait être attribuée avant 2019. Compte tenu du montant des travaux (56 605€), le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité, à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Arrivé de J. Le Dias à 20h30

2- Personnel

2.1 Renouvellement du contrat CUI-CAE de l'agent administratif : M. le maire annonce la démission de l'agent administratif initialement embauché sous contrat « emploi d'avenir ». L'agent est actuellement en congé parental, ne souhaite pas reprendre le travail pour le moment et a un autre projet professionnel. Le conseil a la possibilité de renouveler le contrat de sa remplaçante pour un an, du 26 septembre 2017 au 25 septembre 2018, sachant que le poste bénéficie d'une aide de l'Etat à 67%. L'agent en poste souhaite continuer à exercer cette fonction qui l'intéresse énormément. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat, dans les mêmes conditions que celles conclues précédemment, soit 22h basées sur le SMIC en vigueur.

2.2 Renouvellement du contrat CUI-CAE de la coordinatrice périscolaire : Le conseil municipal a décidé le 30 juin dernier de maintenir les rythmes scolaires sur 4 jours et demi. Il est possible de renouveler le contrat CUI-CAE de la coordinatrice périscolaire pour 6 mois, du 16 août 2017 au 15 février 2018. Il autorise à l'unanimité le maire à signer un nouveau contrat dans les mêmes conditions que précédemment.

De manière globale, le conseil devra se donner une vision globale des ressources nécessaires notamment en tenant compte des différents projets qui pourraient impacter ces mêmes ressources.

3- Urbanisme

3.1 AVAP - Validation du projet définitif : Ce projet permet de valoriser le village dans son ensemble et est une suite logique de la ZPPAUP. Il prend en compte le Grenelle II de l'environnement et intègre donc une réglementation liée aux énergies nouvelles. Il a fait l'objet de nombreuses réunions du groupe de travail élargi et de la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP), avec le soutien technique des Services de l'Etat. Il a également fait l'objet d'une réunion publique le 14 décembre 2016, suivi d'un avis favorable de la CLAVAP à l'unanimité, le 3 juillet 2017.

Dans ces conditions, le conseil municipal arrête le projet d'AVAP, et autorise le Maire à saisir le Préfet du département de l'Isère afin de recueillir l'avis de la Commission Régionale de Protection des Sites (CRPS), et de mettre le dossier à l'enquête publique.

3.2 Le Pellan : point sur l'avancement du dossier : Suite aux sondages effectués sur le terrain du Pellan, il est possible que des fouilles complémentaires soient imposées à la municipalité. Une commission dépendant de la DRAC prendra sa décision au mois d'octobre et confirmera ou non cette éventualité. La confirmation de fouilles complémentaires pourrait remettre le projet en question.

3.3 Signature d'un bail de location d'un hangar communal : La commission recommande de louer le hangar communal situé route des Usines, pour un montant de 80€ par mois, sachant que l'occupant s'engage à le restaurer. Monsieur le maire est autorisé à lui faire cette proposition, et à signer une convention d'occupation de trois ans en cas d'avis favorable.

3.4 Choix définitif pour l'emplacement de la NRO (fibre optique) : Le Département de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) sur le territoire isérois. Le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des bâtiments techniques des NRO.

La parcelle cadastrée AH 274, rue de la Gare, paraît la mieux positionnée et sera au bord de la Via Rhona. Le conseil municipal approuve la cession de 200 m² de terrain, à titre gratuit, et autorise Monsieur le maire à signer les documents afférents, compte tenu de l'intérêt général de ce réseau, qui permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit.

4- Questions diverses

4.1 Participation à l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de démoustication (EIRAD) : Le conseil municipal charge le maire de verser la participation de la commune au coût de la campagne 2017 de démoustication des zones humides effectuée par l'EIRAD sur le département de l'Isère, soit 3 032€.

4.2 Conflits d'usage en soirée et/ou nuit entre le stade et le camping : L'usage du stade pour des fêtes associatives ou individuelles peut entraîner une nuisance pour les usagers du camping. Sans interdire, il est souhaitable de cadrer l'utilisation du stade afin de limiter le bruit et la lumière. Un règlement devra être mis en place. La commission « vie associative » sera en charge d'élaborer ce règlement.

4.3 Contrat du logiciel MicroBib : Le conseil municipal autorise le maire à renouveler le contrat de maintenance du logiciel Microbib, dédié à la gestion des ouvrages, qui s'élève à 371€ par an, à 10 voix pour et 1 contre (JP Marcel).

4.4 Retours d'expériences individuelles et collectives : A mi-mandat, JP Marcel souhaite faire un point. Il a trouvé cette année plus sereine que les 2 années précédentes. En même temps, toutes les commissions ne fonctionnent pas aussi bien que cela pourrait être. Il serait souhaitable de se donner plus de vision à long terme, mais d'un autre côté il est difficile de prendre de la hauteur au vu des incertitudes financières qui nous entourent.

4.5 Réalisations du mandat : Le maire rappelle que 75% des projets prévus dans la profession de foi de l'équipe « CAP 2020 » ont été mis en place : raccordement des voies au giratoire, finalisation de la montée de la Cure, rénovation de l'entrée du parc de la mairie, réalisation d'un sentier piétonnier rue des Boissières, mise en place du Zéro Phyto, mise en sécurité des armoires électriques de l'éclairage public. D'autres projets, non prévus initialement, ont vu le jour tels que la mise en place des TAP, et la sécurisation de l'école. Il reste encore beaucoup à faire : la mise en accessibilité de la mairie, un sentier piéton le long de la RD 65, la signalétique des commerces, l'aménagement du local technique, le raccordement de Saint-Etienne à la station d'épuration..., dont les réalisations sont mises à mal par la réduction des finances décrétée par l'Etat.

4.6 Améliorations possibles : JP Marcel prend la parole et avance que certaines commissions devraient se réunir plus souvent. Concernant les décisions que le conseil municipal prend, il propose que l'on rappelle le contexte, que l'on expose les solutions possibles, et que l'on fasse une recommandation et/ou proposition.

Il ajoute d'autre part qu'une commission est une assemblée émanant du conseil et à ce titre l'ordre du jour et le résumé devraient être diffusés à l'ensemble des conseillers, pas seulement à la commission concernée. Il demande que les réunions du CCAS soient traitées comme les réunions du conseil.

Fin du conseil à 22h30

Prochaine réunion Vendredi 15 septembre 2017